

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	17 (1909)
Heft:	1
Rubrik:	Sous-secrétariat romand de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page	Page		
Sous-secrétariat romand de la Croix-Rouge suisse	1	La syncope et les moyens de la combattre	8
Origines et développement de la Croix-Rouge en Suisse	3	Cours de moniteurs-samaritains	10
Avis aux lecteurs	6	Inauguration d'un hôpital de la Croix-Rouge, à Paris	10
Exercices de différentes sociétés de secours	6	Nouvelles de l'activité des sociétés: Ste-Croix, St-Imier	12

Sous-secrétariat romand de la Croix-Rouge suisse

Dans sa réunion du 28 décembre 1908, le Bureau de la Direction de la Croix-Rouge suisse a décidé de proposer la création d'un sous-secrétariat romand des œuvres de secourisme de la Suisse française.

Il a été insisté souvent dans ce journal sur le fait que nos cantons romands sont en retard sur les cantons allemands en ce qui concerne le développement des sociétés de la Croix-Rouge, des sections de samaritains, en un mot de toute cette organisation d'utilité publique nécessaire au bon fonctionnement du soignage des blessés et des malades, de leur transport, de leur hospitalisation en temps de paix comme aussi en cas de mobilisation — toujours possible — de nos milices.

La Direction de la Croix-Rouge a confié, dans sa séance du 4 janvier 1909, à Olten, ce poste de sous-secrétaire romand à M. le Dr C. de Marval à Neuchâtel.

Comme rédacteur du journal la *Croix-Rouge suisse*, comme membre de la Direction centrale, comme médecin militaire, le Dr Marval est à même de se rendre compte des besoins de la cause dans la Suisse française, et nous pensons que nul n'est plus qualifié que lui — qui depuis nombre d'années est le pionnier de la Croix-Rouge dans le canton de Neuchâtel — pour être le trait d'union entre la société suisse de la Croix-Rouge et la Suisse romande dont il est un des enfants.

Il est temps en effet que nos cantons romands, Vaud, le Valais, Fribourg et Genève d'où est partie l'initiative en faveur des secours aux blessés, et qui contiennent tant de bonnes volontés latentes, s'occupent activement et effectivement de la noble tâche que notre Croix-Rouge nationale s'est imposée.

Nous avons le ferme espoir qu'en créant le poste de sous-secrétaire romand — ce

qui est en somme une décentralisation nécessaire mais utile à la cause que nous défendons — nous ferons faire à la Suisse française un pas en avant dans la question si importante du secourisme national.

Quel sera le but et le travail du sous-secrétariat romand?

Nous l'avons dit plus haut: il formera le trait d'union entre le secrétariat général et la Direction centrale, d'une part; les médecins, la population et les sociétés de secourisme (sociétés de la Croix-Rouge, sociétés de samaritains, sociétés sanitaires militaires, société d'utilité publique des femmes suisses), d'autre part.

Toutes les demandes, réclamations, informations, pourront passer par lui; le sous-secrétariat auquel la Direction va attribuer les plus larges compétences répondra directement aux intéressés; et, lorsque les questions soulevées dépasseront les attributions assignées au sous-secréttaire, ce dernier les soumettra au secrétariat général ou à la Direction, sans pour cela que les réponses subissent du retard.

Suisse romand lui-même, le nouveau sous-secréttaire sera plus à même, souvent, de se rendre compte des situations et des désirs de nos confédérés welsches; il pourra de ce fait répondre en connaissance de cause et directement, ou préaviser de même telle demande dépassant sa compétence, auprès de l'instance supérieure.

Nous croyons savoir que les sociétés existantes apprendront avec plaisir la création de ce poste dans lequel a été installé dès 1909 M. le Dr de Marval.

Enfin le sous-secrétariat romand aura à s'occuper de la propagande à faire dans nos cantons occidentaux en faveur de la Croix-Rouge et des samaritains. Déjà un grand nombre de conférences sont annoncées dans la Suisse française, de Porrentruy à Genève, de Fribourg à Sion.

Mais la propagande la plus utile est celle qui se fait par l'exemple et par proximité: Un cours de samaritain est donné dans une localité, il s'y est formé une société de samaritains, les membres de cette section se font connaître par leur travail utile, par l'aide efficace qu'ils ont pu donner en attendant l'arrivée du médecin lors de maint accident....., c'est de la propagande par le fait! Les localités environnantes ne voudront pas rester en arrière, elles seront contagionnées pour la bonne cause: la société initiale fera tache d'huile, d'autres sections se formeront sous la direction d'autres médecins dévoués.... à tous ceux-ci le sous-secrétariat romand offrira son concours, ses services.

Quelques personnes désireraient avoir, dans quelque localité éloignée un cours de pansement, de premiers secours, de soins aux malades. Comment s'y prendre?

S'adresser au sous-secréttaire romand.

Un cours a été donné; pour qu'il soit vraiment utile, ceux qui l'ont suivi doivent continuer à travailler, à s'entretenir la main, à s'intéresser aux différents secours qu'il faut savoir appliquer en attendant le médecin demandé; car un samaritain qui oublie devient un samaritain dangereux! Le meilleur moyen de rester de bons samaritains, est de les grouper en société. Comment faire? Demandez-le au sous-secréttaire romand.

Une société voudrait augmenter le nombre de ses membres, faire un peu de réclame en faveur d'un nouveau cours, obtenir des allocations pour l'achat de matériel. A qui demander conseil? Au sous-secréttaire romand.

L'argent est là, les samaritains sont là, que faut-il leur remettre en fait de matériel de premier secours, comment faut-il composer une sacoche personnelle dont le prix ne dépassera pas le budget? Le sous-secrétariat romand vous renseignera.

Votre société aurait besoin d'une voiturette pour le transport des malades; vous n'en savez pas le prix? Vous ignorez où il faut la commander; adressez-vous au sous-secrétariat romand.

La réponse vous est parvenue..... hélas, vous constatez qu'il vous manque une centaine de francs, comment les obtenir? Peut-être une conférence à l'issue de laquelle on ferait une collecte, serait le meilleur moyen. Il vous faudrait un conférencier: demandez-le au sous-secréttaire romand.

Votre commune, ou quelque particulier, désire engager une garde-malade. Quelles sont les conditions? où pourra-t-on se la procurer? Ecrivez au sous-secrétariat romand.

La société de la Croix-Rouge de votre district désire faire l'acquisition d'une voiture de malades pour les transports aux hôpitaux. Quel en est le prix approximatif? quel brancard faut-il y placer? comment faut-il la désinfecter? à quel carrossier faut-il s'adresser?

Demandez ces renseignements au sous-secrétariat romand.

Sans doute, nous savons que le sous-secréttaire n'aura pas le don d'ubiquité, ni

celui d'omniscience, nous n'ignorons pas qu'il ne pourra prêter partout et toujours son concours, nous prévoyons que son intervention ne sera pas efficace dans *tous* les cas.... mais nous pensons que peu à peu ce poste que la Direction a créé rendra les mêmes services dans la Suisse romande que le secrétariat général a pu rendre à nos confédérés de langue allemande.

Nous avons donné quelques exemples de l'utilité incontestable qu'il peut avoir; il peut en surgir cent autres où par une intervention heureuse, un conseil pratique, un homme au courant de la situation pourra prêter la main à telle ou telle demande qui lui parviendra.

Nous voudrions donc engager les lecteurs de la *Croix-Rouge suisse* à avoir recours aux bons offices du nouveau poste que la Croix-Rouge vient de fonder, et leur demander de répéter à tous ceux qui pourraient en avoir besoin de s'adresser dès maintenant au sous-secréttaire de la Croix-Rouge à Neuchâtel.

D^r MURSET,
Médecin en chef.

Origines et développement de la Croix-Rouge en Suisse

La première *Convention de Genève* fut signée en 1864, et les différents pays eurent dès lors à organiser sur leur territoire leurs sociétés de secours aux blessés, à créer leurs institutions nationales de la Croix-Rouge.

Mais il ne faut pas croire que ces sociétés surgirent du sol européen comme des champignons à la suite d'une pluie douce et bienfaisante! Il fallut au contraire du temps, dans chaque pays, pour

former les idées et les individus, pour faire connaître les nobles principes posés par notre compatriote Henri Dunant et pour arriver à les faire appliquer par des sociétés de la Croix-Rouge.

Deux ans après la signature de la Convention de Genève, soit en 1866, il se constitua à Berne *une société de secours aux militaires suisses et à leurs familles*. Cette société dont les membres — rares encore — se recrutaient dans tous les